



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Il sera mis en vente le 17 septembre 1960, deux timbres-poste « EUROPA ».

CARACTÉRISTIQUES DE CES TIMBRES

Valeurs { 0,25 NF
 { 0,50 NF

Couleurs { vert et vert clair
 { carmin
 { et carmin clair

50 timbres à la feuille



Dessiné par RAHIKAINEN

Gravé en taille-douce par COMBET

Format horizontal 22 × 36
(dentelé 13)

Chaque année, depuis 1956, un timbre était émis par les six pays de la Communauté économique européenne (République fédérale d'Allemagne, Belgique, France, Luxembourg, Pays-Bas), symbolisant et exaltant les efforts de construction de l'Europe Unie. C'est toujours dans le même esprit qu'a été décidée l'émission du timbre « Europa 1960 ». Mais il aura plus de portée et de diffusion. Il n'est plus limité à « l'Europe des Six » mais sera un signe d'union entre dix-neuf pays qui, malgré leurs différences géographiques, économiques, politiques et intellectuelles, veulent affirmer la réalité de l'Europe dans le domaine le plus intimement lié à la civilisation contemporaine : celui des Postes et Télécommunications.

C'est en 1955 que l'idée d'une union européenne des Postes et des Télécommunications a été lancée. Dès cette époque des réunions, auxquelles participaient des représentants des Administrations des « Six » ainsi que des représentants du Royaume-Uni et de la Suisse en qualité d'observateurs, furent organisées.

Mais c'est en 1958 que se tint à Saint-Moritz une réunion préparatoire visant à créer une union sur des bases plus larges, idée qui devait se concrétiser en 1959 à Montreux par l'institution de la « Conférence Européenne des Administrations des Postes et des Télécommunications » (CEPT) qui groupe les Administrations de dix-neuf pays ; outre les six pays de la Communauté économique européenne, treize autres Administrations sont représentées : l'Autriche, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, la Norvège, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse, la Turquie. Ainsi collaborent au sein de cet organisme les pays traditionnellement neutres aussi bien que ceux restés longtemps en marge des institutions européennes.

Pour commémorer le premier anniversaire de la CEPT, les Administrations membres ont décidé d'émettre en 1960 un timbre dont le sujet a été choisi par un jury parmi vingt-quatre maquettes conçues par des artistes de pays différents. C'est l'œuvre d'un artiste finlandais — M. RAHIKAINEN — qui a été retenue ; le sujet représente une roue à dix-neuf rayons, symbolisant la solidarité des membres de la CEPT et leur volonté de faire œuvre efficace dès les premières assises qui auront lieu à Paris du 19 au 29 octobre 1960.

Le timbre commun sera émis par toutes les Administrations membres à l'exception de celles du Royaume-Uni et de l'Autriche. Toutefois, l'Administration du Royaume-Uni participera à cette commémoration en émettant un timbre spécial qui inclura dans son motif la roue symbolique à dix-neuf rayons. Quant à l'Administration des postes d'Autriche, elle a prévu l'émission d'un timbre « Europa 1960 » dont le sujet lui est propre.